

*Au boulot j'y vais à vélo !*

---

PRÉSENTATION DU DÉFI 2021





## Objectif

Le Défi « J'y vais ! » a pour objectif d'initier de nouveaux comportements vis-à-vis des déplacements, en favorisant les mobilités durables. L'enjeu est de diminuer notre empreinte carbone lors de nos déplacements et ainsi améliorer la qualité de l'air.

Le défi « Au boulot, j'y vais à vélo ! » est une déclinaison du Défi « J'y vais ! ».

## Principe

Comptabiliser le nombre de participants, le nombre de jours pédalés et les kilomètres parcourus à vélo par les salariés, **de leur domicile à leur lieu de travail**, pendant la période du Défi.



## Qui peut participer ?

Le défi « Au boulot, j'y vais à vélo ! » est ouvert à toutes entreprises, administrations, établissements ou associations employant 3 salariés et plus, situés sur les territoires du Défi.

Les structures participantes sont réparties en quatre catégories :





- 3 à 20 salariés
- 21 à 100 salariés
- 101 à 400 salariés
- plus de 400 personnes

Les membres bénévoles des associations peuvent être comptabilisés de la même manière que les salariés, lorsqu'ils effectuent des déplacements au titre de leur association.

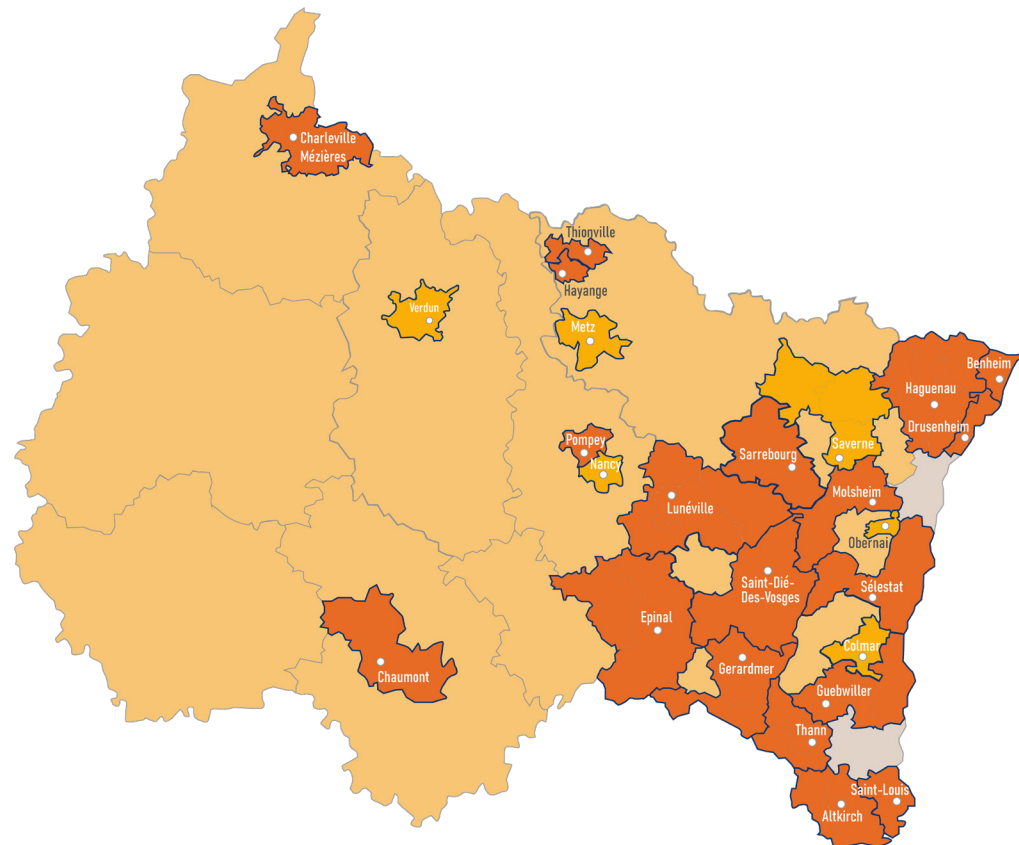
# Périmètre du défi

Le Défi est organisé par Vélo et Mobilités Actives Grand Est dans le cadre d'une convention avec l'ADEME Grand Est, en partenariat avec 29 collectivités et territoires du Grand Est.

La carte ci-contre présente, les territoires participant au défi Vélo :

-  Métropole du Grand Nancy
-  CA Grand Verdun
-  Metz Métropole
-  Pays de Saverne Plaine et

- Plateau
-  CC Pays de Ste Odile
-  Colmar Agglomération





## *Quand ?*

Le défi aura lieu du 17 mai au 06 juin 2021.



## *Comment ?*

Chaque structure souhaitant participer au Défi doit s'inscrire sur le site Internet via un référent identifié avant le 31 mai.

Pour vous permettre d'animer ce défi, des supports de communication sont mis à disposition sur le site internet.



## *Combien ?*

La participation au défi est gratuite.



## *Modes de déplacement retenus*

Le Défi «Auboulot, j'y vais à vélo!» retient les déplacements effectués:

- à vélo classique
- en VAE (vélo à assistance électrique).

## Déplacements comptabilisés

Les déplacements pris en compte sont ceux effectués à vélo pour les trajets domicile-travail (aller/retour).

Les déplacements effectués à vélo sur la pause méridienne, pour se rendre sur son lieu de restauration par exemple, sont également retenus.

*Même s'ils sont effectués à vélo, les autres déplacements, notamment professionnels (facteurs, coursiers, ...), ne sont pas pris en compte.*



## Comptage et transmission des résultats

Un classement sera établi entre les établissements participants.

Le comptage des participants, jours de participation et kilomètres parcourus, est réalisé en interne par le référent de chaque établissement, ou par chaque participant directement sur le site internet du défi.

Tous les km parcourus devront être enregistrés au plus tard le **vendredi 11 juin 2021 à 19h** sur le site Internet du Défi.



## *Annnonce des résultats et remise des dotations*

Les organisateurs annonceront les résultats au niveau régional le vendredi 18 juin lors d'une cérémonie au cours de laquelle seront remis les chèques aux acteurs bénéficiaires de la dotation solidaire du Défi, au nom de tous les participants aux Défis.



## Action solidaire

Le total des kilomètres parcourus pendant la durée du Défi « J'y vais ! » sera converti en dotation financière au bénéfice d'une entité œuvrant dans les domaines des mobilités actives, de la solidarité, ou de la santé.

### 2 TYPES DE DOTATIONS EXISTENT EN 2021

- la dotation des territoires partenaires au Défi
- les dons des participants

Les modalités seront spécifiées sur le site internet du Défi :

<https://defi-jyvais.fr>.



# Politique de protection des données personnelles

*Lors de l'inscription au Défi et lors de la saisie des résultats, les référents et certains participants communiqueront leurs adresses mail. Ces informations personnelles ne feront l'objet d'un traitement par les organisateurs qu'aux fins de gestion de la participation au Défi, pour informer sur le résultat final et pour les inviter à participer à l'édition de l'année suivante.*

*Les référents et les participants pourront choisir de recevoir après le Défi un questionnaire sur leur participation au Défi.*

*De la même manière, un second accord leur sera demandé pour recevoir des informations de la part des collectivités et territoires du Défi sur les actions et démarches qu'ils mènent en matière de mobilité et de déplacements.*

*Les informations recueillies sont uniquement destinées aux organisateurs du Défi. Ces données seront conservées uniquement sur la durée du Défi. Selon les choix des participants mentionnés ci-dessus, ces données pourront être conservées pour une durée de 18 mois pour leur diffuser les informations choisies.*

*Les données pourront également être conservées en cas de contestation des résultats du Défi. Seules les données concernées par la contestation seront alors conservées jusqu'au règlement de la contestation.*

*Les participants peuvent accéder aux données les concernant ou demander leur effacement. Elles disposent également d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de leurs données (cf. [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits).*

*Les bases légales de ce traitement sont l'intérêt légitime et le consentement : cf. article 6.1.a) et f) du Règlement européen sur la protection des données. Pour exercer ces droits, retirer leur consentement ou pour toute question sur le traitement de leurs données, les structures participantes peuvent s'adresser à : [contact@defi-jyvais.fr](mailto:contact@defi-jyvais.fr).*

Avec le soutien de

**climaxion**  
anticiper • économiser • valoriser

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

ADEME  
AGENCE DE LA  
TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

**Grand Est**  
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE  
L'Europe s'invente chez nous

Vélo et Mobilités Actives  
**Grand Est**

RENTREMENT  
DE  
**MEURTHE  
MOSELLE**

**Moselle**  
L'Eurodépartement

ALSACE  
L'Europe s'invente  
européenne

**ARDENNE**  
METROPOLE

AGGLOMÉRATION  
DE CHAUMONT

Bassin de  
**Pompey**  
Communauté de communes

**métropole**  
**Grand Nancy**

PAYS du  
**LUNEVILLOIS**

**GRANDVERDUN**  
Agglomération

Portes  
de France  
**RENNÉVILLE**  
Territoires  
d'excellence

VAL DE FENSCH  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Metz  
**Métropole**

Metz à vélo

Communauté de  
Communes  
**Sarregourg  
Moselle Sud**

Plaine du  
**Rhin**  
COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES

Pays  
**Rhénan**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PETR  
**Alsace  
du Nord**  
CLIMAT

PAYS DE SAVERNE  
PLAINE ET PLATEAU

BRUCHE  
**MOSSIG**  
PÔLE D'ÉQUILIBRE  
TERRITORIAL ET LOCAL

Sainte  
**Odile**  
Communauté de Communes

Alsace  
**Centrale**  
Pôle d'équilibre Territorial et Rural  
RHOEN

**COLMAR**  
AGGLOMÉRATION

PAYS  
BIEN VIVANT  
**GRAND BALLON**  
TERRITOIRE DE PROJETS

Pays  
**Thur Doller**  
LES PROJETS DE COMMUNES ET DE VILLES

**PAYS DU SUNDGAU**

SAINT-LOUIS  
Agglomération

PAYS DE LA  
**Déodatie**  
Cité de Commerce, d'Industrie et de Services

**SCOT**  
Syndicat d'Agglomération Territoriale  
SYNDICAT MIXTE  
DU SCOT DES

Parc  
naturel  
régional  
**des Ballons  
des Vosges**

